

## SEANCE DU 28 MARS 2025

Par suite d'une convocation en date du 24 mars 2025, les membres du Conseil municipal de Marat se sont réunis, le 28 mars 2025 à 20 heures en salle du conseil, sous la présidence du maire, M. Patrice DOUARRE.

Etaient Présents : M. DOUARRE Patrice, M. COSTE Philippe, M. BRAJON Sébastien, Mme VIALLE Marie-Hélène, Mme GOURCY Geneviève, M. ROLLIER Jean-Claude, M. LECOQ Gérard, Mme BOSDECHER Joëlle, M. DELAIR Alain, M. SABATIER Gaétan M. SAVY Charley, Mme PENSEC Annaïg.

Absents excusés : Mme CREPET Laure, M. DUFOURNAUD Thomas, M. DOUSSON Jonathan.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance. M. Sébastien BRAJON est désigné pour assurer cette fonction.

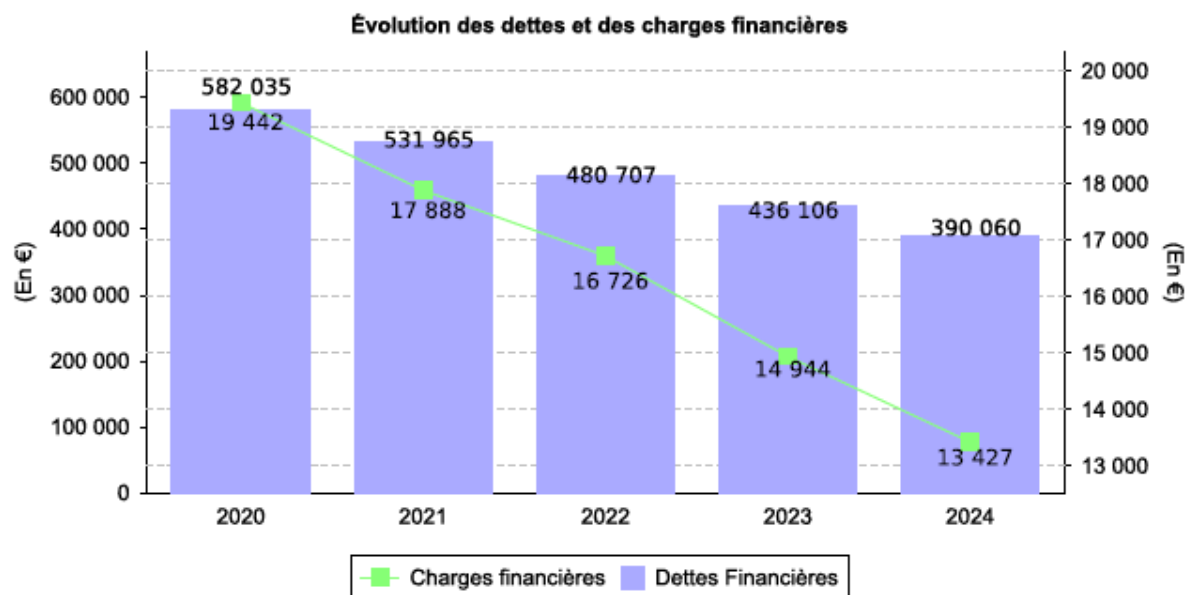
### 1/ PROCES-VERBAL DU 7 MARS 2025

Le procès-verbal n'ayant pas été reçu par les membres du conseil, sa validation est reportée au 11 avril prochain.

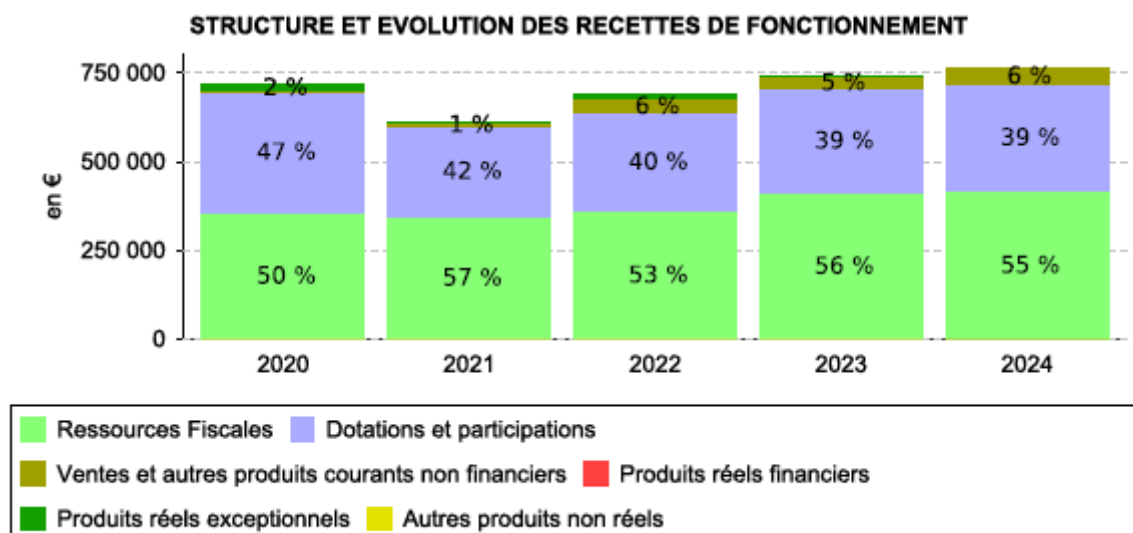
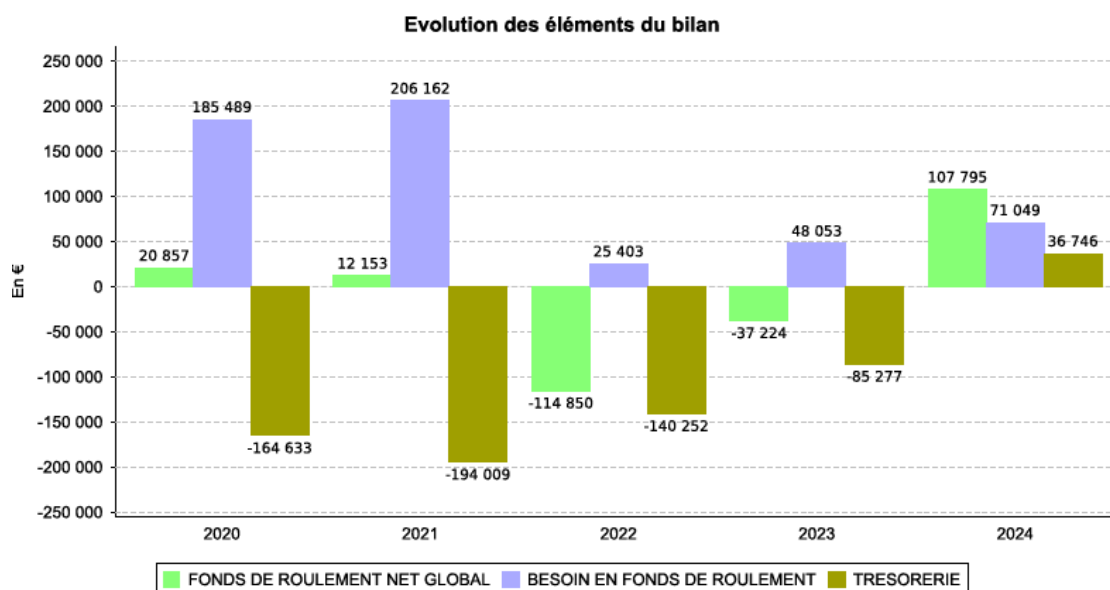
### 2/ VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

La commune a fait depuis 5 ans de gros efforts pour limiter ses frais de fonctionnement et ses investissements, ce qui permet aujourd'hui de retrouver une meilleure situation financière, tout en limitant le recours aux hausses d'impôts. En 2024, un programme de voirie a pu être réalisé, ce qui sera également le cas pour 2025. La commune s'est également engagée dans un Plan d'Aménagement Durable pour le centre bourg. Pour 2025, les frais de personnel devraient augmenter significativement, cela en vue du départ en retraite de 2 agents.

Quelques chiffres issus de la trésorerie :



| En €                              | Tableau de synthèse |          |          |         |         | Évolution |           |           |
|-----------------------------------|---------------------|----------|----------|---------|---------|-----------|-----------|-----------|
|                                   | 2020                | 2021     | 2022     | 2023    | 2024    | Évolution | 2023/2024 | 2020/2024 |
| Produits réels de fonctionnement  | 718 652             | 610 204  | 688 907  | 743 085 | 765 176 |           | 3,0 %     | 6,5 %     |
| Charges réelles de fonctionnement | 485 720             | 550 277  | 650 249  | 588 862 | 623 518 |           | 5,9 %     | 28,4 %    |
| Capacité d'autofinancement brute  | 232 932             | 59 927   | 38 658   | 154 223 | 141 658 |           | -8,1 %    | -39,2 %   |
| Capacité d'autofinancement nette  | 184 019             | 9 857    | -12 600  | 109 122 | 95 613  |           | -12,4 %   | -48,0 %   |
| Dépenses d'équipement             | 121 543             | 42 208   | 135 504  | 48 618  | 75 077  |           | 54,4 %    | -38,2 %   |
| Dettes financières                | 582 035             | 531 965  | 480 707  | 436 106 | 390 060 |           | -10,6 %   | -33,0 %   |
| Fonds de roulement                | 20 857              | 12 153   | -114 850 | -37 224 | 107 795 |           | -         | 416,8 %   |
| Trésorerie                        | -164 633            | -194 009 | -140 252 | -85 277 | 36 746  |           | -         | -         |



M. Philippe COSTE, 1<sup>er</sup> adjoint chargé des finances, a été désigné pour présider la séance pour la présentation et le vote des budgets primitifs 2025.

### **BUDGET GÉNÉRAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

| <b>Chapitres Budgétaires</b>                        | <b><i>Exercice précédent<br/>réalisé</i></b> | <b>Exercice courant</b> |
|-----------------------------------------------------|----------------------------------------------|-------------------------|
| 11 - Charges à caractère général                    | 190 363€73                                   | 228 775€51              |
| 12 - Charges de personnel et frais assimilés        | 345 214€45                                   | 404 845€00              |
| 42 - Opérations d'ordre de transfert entre sections | 7362€16                                      | 7362€16                 |
| 23 – Virement à la section d'investissement         | /                                            | 20 000€00               |
| 65 - Autres charges de gestion courante             | 78 847€64                                    | 88 830€00               |
| 66 - Charges Financières                            | 13 426€68                                    | 12 460€62               |
| 67 - Charges exceptionnelles                        | 1516€44                                      | 1000                    |
| 68- Dotations aux provisions et dépréciations       | /                                            | 50€00                   |
| <b>Total dépenses</b>                               | <b>636 731€13</b>                            | <b>762 823€29</b>       |

### **BUDGET GÉNÉRAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

| <b>Chapitres Budgétaires</b>                             | <b><i>Exercice précédent réalisé</i></b> | <b>Exercice courant</b> |
|----------------------------------------------------------|------------------------------------------|-------------------------|
| 02 - Résultat de fonctionnement reporté                  | 35 901€66<br>+ CCAS : 4774€20            | 132 647€64              |
| 13 - Atténuation de charges                              | 5851€06                                  | 1500€00                 |
| 70 - Produits des services, du domaine et vente diverses | 10 463€48                                | 5500€00                 |
| 73 - Impôts et taxes                                     | 96 953€42                                | 63 402€30               |
| 731 – Fiscalité locale                                   | 321 279€00                               | 320 640€00              |
| 74 - Dotations subventions et participations             | 301 871€89                               | 214 606€35              |
| 75 - Autres produits de gestion courante                 | 34 871€60                                | 24 500€00               |
| 77 - Produits exceptionnels                              | 0€00                                     | 0€00                    |
| <b>Total Recettes</b>                                    | <b>811 966€31</b>                        | <b>762 823€29</b>       |

**BUDGET GÉNÉRAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT**

| Chapitres Budgétaires                                  | Exercice précédent réalisé | Exercice courant  |
|--------------------------------------------------------|----------------------------|-------------------|
| 001 - SOLDE D'EXECUTION NEGATIF<br>REPORTE OU ANTICIPE | 188 858€01                 | 67 177€54         |
| 2313 - Constructions en cours (PAD)                    | /                          | 29 250 €00        |
| 2151 - Réseau de voirie                                | 74 641€20                  | 101 754€00        |
| 204 – Subvention d'équipement versée                   | 436€10                     | 500€00            |
| 1641 - Emprunts                                        | 46 045€85                  | 47 011€95         |
| <b>Total dépenses</b>                                  | <b>309 982€16</b>          | <b>245 693€49</b> |

**BUDGET GÉNÉRAL RECETTES D'INVESTISSEMENT**

| Chapitres Budgétaires                                   | Exercice précédent réalisé | Exercice courant  |
|---------------------------------------------------------|----------------------------|-------------------|
| 021 – Virement de la section de<br>fonctionnement       | /                          | 20 000€00         |
| 040 – Opérations d'ordre de transfert<br>entre sections | 7 362€16                   | 7362€16           |
| 10 – Dotations, fonds divers et réserves                | 134 378€78                 | 46 797€06         |
| 13 – Subventions d'investissement                       | 101 063€68                 | 101 236€00        |
| 16- Emprunts et dettes assimilées                       | /                          | 70 298€27         |
| <b>Total recettes</b>                                   | <b>242 804€62</b>          | <b>245 693€49</b> |

**BUDGET CAISSE DES ÉCOLES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

| Chapitres Budgétaires                      | Exercice précédent réalisé | Exercice courant |
|--------------------------------------------|----------------------------|------------------|
| 02 - Résultat de fonctionnement<br>reporté | /                          | 1907€55          |
| 11 - Charges à caractère général           | 30 942€11                  | 31 500€00        |
| <b>Total dépenses</b>                      | <b>30 942€11</b>           | <b>33 407€55</b> |

**BUDGET CAISSE DES ÉCOLES RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

| Chapitres Budgétaires                 | Exercice précédent réalisé | Exercice courant |
|---------------------------------------|----------------------------|------------------|
| 70 – Redev et droits services perisco | 22 709€70                  | 23 407€55        |
| 74 - Dotations et participations      | /                          | 10 000€00        |
| <b>Total Recettes</b>                 |                            | <b>33 407€55</b> |

**BUDGET ASSAINISSEMENT DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

| Chapitres Budgétaires                         | Exercice précédent réalisé | Exercice courant  |
|-----------------------------------------------|----------------------------|-------------------|
| 11 - Charges à caractère général              | 1 076€00                   | 70 403€46         |
| 12 - Charges de personnels et frais assimilés | /                          | 4 800€00          |
| 042 – Dotations aux amortissements            | 2 575€30                   | 6 851€50          |
| <b>Total dépenses</b>                         | <b>3 651€30</b>            | <b>82 054€ 96</b> |

**BUDGET ASSAINISSEMENT RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

| Chapitres Budgétaires                                                  | Exercice précédent réalisé | Exercice courant |
|------------------------------------------------------------------------|----------------------------|------------------|
| 02 - Résultat d'exploitation reporté                                   | 59 570€16                  | 70 647€96        |
| 70 - Vente de produits fabriqués, prestation de services, marchandises | 10 467€80                  | 11 000€00        |
| 042 – Dotations aux amortissements                                     | 270€00                     | 407€00           |
| <b>Total Recettes</b>                                                  | <b>70 307€96</b>           | <b>82 054€96</b> |

**BUDGET ASSAINISSEMENT DÉPENSES D'INVESTISSEMENT**

| Chapitres Budgétaires                                         | Exercice précédent réalisé | Exercice courant |
|---------------------------------------------------------------|----------------------------|------------------|
| 01 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté | /                          | 4 132€70         |
| 20 – immobilisations (frais études)                           | /                          | 5 820€00         |
| 23 - Immobilisations en cours                                 | 3 372€00                   | 624€50           |
| 040 – Dotations aux amortissements                            | 270€00                     | 407€00           |
| <b>Total dépenses</b>                                         | <b>3 642€00</b>            | <b>10 984€20</b> |

**BUDGET ASSAINISSEMENT RECETTES D'INVESTISSEMENT**

| Chapitres Budgétaires                                         | Exercice précédent réalisé | Exercice courant |
|---------------------------------------------------------------|----------------------------|------------------|
| 01 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté | 1 686€00                   | /                |
| 40 - Opérations d'ordre de transfert entre sections           | 110€70                     | 6 851€50         |
| 10 - Dotations, fonds divers et réserves (report)             | /                          | 4 132€70         |
| <b>Total Recettes</b>                                         | <b>1 796€70</b>            | <b>10 984€20</b> |

**BUDGET LOTISSEMENT DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

| Chapitres Budgétaires                             | Exercice précédent réalisé | Exercice courant   |
|---------------------------------------------------|----------------------------|--------------------|
| 02 - Résultat de fonctionnement reporté (déficit) | 243 377€46                 | 246 152€33         |
| 66 - Charges financières                          | 2 774€87                   | 2 451€00           |
| <b>Total dépenses</b>                             | <b>246 152€33</b>          | <b>248 603€ 33</b> |

**BUDGET LOTISSEMENT RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

| Chapitres Budgétaires                               | Exercice précédent réalisé | Exercice courant  |
|-----------------------------------------------------|----------------------------|-------------------|
| 42 - Opérations d'ordre de transfert entre sections | 246 152€33                 | 248 603€33        |
| <b>Total Recettes</b>                               | <b>246 152€33</b>          | <b>248 603€33</b> |

**BUDGET LOTISSEMENT DÉPENSES D'INVESTISSEMENT**

| Chapitres Budgétaires                               | Exercice précédent réalisé | Exercice courant  |
|-----------------------------------------------------|----------------------------|-------------------|
| 40 - Opérations d'ordre de transfert entre sections | /                          | 248 603€33        |
| 16 - Emprunts et dettes assimilées                  | 16 608€79                  | 16 932€66         |
| <b>Total dépenses</b>                               | <b>16 608€79</b>           | <b>265 535€99</b> |

**BUDGET LOTISSEMENT RECETTES D'INVESTISSEMENT**

| Chapitres Budgétaires                                        | Exercice précédent réalisé | Exercice courant  |
|--------------------------------------------------------------|----------------------------|-------------------|
| 001 - Solde d'exécution de la section investissement reporté | 125 189€37                 | 108 150€58        |
| 16 - Emprunts et dettes assimilées                           | /                          | 156 955€41        |
| <b>Total Recettes</b>                                        | <b>125 189€37</b>          | <b>265 535€99</b> |

**3/ VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DIRECTE LOCALE 2025**

Après un temps de discussion, les taux d'imposition (taxes directes locales) sont votés à l'unanimité, comme suivant :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : (taux 2024 : 33.57 %) Pas d'augmentation soit : **33.57 %**
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : (taux 2024 : 81 %) Pas d'augmentation soit : **81,00 %**
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : (taux 2024 : 8,59 %) augmentation +3% : **8,84 %**

#### **4/ VOTE DU BUDGET 2025**

A l'issue de cette présentation et des différentes précisions apportées, les budgets primitifs sont adoptés comme suivant :

- Budget général (fonctionnement-investissement) : **adopté à l'unanimité.**
- Budget assainissement (fonctionnement-investissement) : **adopté à l'unanimité.**
- Budget lotissement « La Bertigne » (fonctionnement-investissement) : **adopté à l'unanimité.**
- Budget « caisses des écoles » (fonctionnement) : **adopté à l'unanimité.**

#### **5/ DELIBERATION COMPTE EPARGNE TEMPS**

M. Le Maire souhaite revenir sur une délibération de décembre 2017 concernant le Compte Epargne Temps (CET) mis en place pour les employés communaux.

Il est décidé de formaliser le fait que les employés ne pouvaient pas demander le versement financier de leur équivalent CET, cela afin d'éviter à la commune d'avoir potentiellement à verser des sommes non prévues au budget.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

#### **6/ DELIBERATION**

Une délibération concernant la création d'un poste d'agent technique est annulée et remplacée par une délibération pour la création d'un poste d'agent de maîtrise technique.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

#### **7/ DOSSIER CRECHE**

La plaquette « Oui à la crèche » a été envoyée aux 57 communes appartenant à ALF.

Une réunion était prévue en sous-préfecture le 25 mars dernier mais a été annulée, sans reprogrammation. Les élus déplorent cette situation.

Le 11 mars, le Maire et le 1<sup>er</sup> adjoint ont rencontré Lionel CHAUVIN, Président du Département du Puy de Dôme, lui exposant ainsi nos préoccupations.

Lors du conseil communautaire du 27 mars, M. le Maire a pris la parole pour exprimer l'incompréhension des élus Maratois dans ce projet de délocalisation de la crèche. Les deux élus de la commune de MARAT ont voté contre le budget intercommunautaire (196 K€ étant alloué en 2025 pour la crèche de Vertolaye). L'étude de faisabilité sur Vertolaye est en cours.

Une réunion de conciliation, le lundi 24 mars en mairie d'Olliergues a également été organisée entre les maires d'Olliergues, Vertolaye et Marat, sans qu'aucun accord ne puisse être trouvé.

Le 7 avril prochain, quelques élus de la commune recevront Daniel FORESTIER, Président d'ALF.

Les membres de conseil sont tous d'accord pour continuer à soutenir un projet de maintien de la crèche à Marat.

## **8/ DEMANDE DE MADAME CONSTANCIAS**

M. Le Maire fait part aux membres du conseil d'un problème d'entrée d'eau chez Mme CONSTANCIAS au lieu-dit La Roche. Après avoir étudié les lieux et les actions déjà réalisées pour limiter le passage de l'eau provenant de la D97, il paraît compliqué d'apporter en l'état une solution efficace et économiquement réalisable.

Des adjoints se rendront prochainement sur les lieux pour évaluer les possibilités.

## **9/ QUESTIONS DIVERSES**

- M. le Maire diffuse un diaporama concernant le bilan des activités culturelles de Marat en 2024,
- M. le Maire fait lecture d'un courrier du SDIS63 concernant le nouveau déploiement des secours sur la commune, également un document recensant les bouches incendie (environ 30 pour Marat),
- Annaïg PENSEC souhaite évoquer le projet de nomination de l'école de Marat. Le nom d'Eliane GLUCKMAN est évoqué (une plaque est d'ores et déjà apposée à l'entrée) mais après échange et en l'absence de consensus, aucune décision n'est actée. La réflexion doit encore progresser.
- Info : 1<sup>er</sup> avril, résidence d'Elop'Tique, opticienne itinérante.
- Comité de pilotage du PAD : 14 avril 2025
- Prochains conseils municipaux : 11 avril et 27 juin 2025
- Journée des chemins : 12 avril 2025
- Une délibération concernant la création d'un poste d'agent technique est annulée et remplacée par une délibération pour la création d'un poste d'agent de maîtrise technique.

## **10/ COMMENTAIRES ET EXPRESSIONS PERSONNELLES**

M. LECOQ informe le conseil qu'il accompagnera Mme TOURNEBIZE lors d'une rencontre avec le défenseur des droits pour le problème des nuisances sonores. Il lui est rappelé que son rôle d'élus devait être pris en compte en cas d'intervention.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée vers 23h30.



# Réhabilitation environnementale

## du site de Marat (Puy-de-Dôme - 63)

Pendant les prochains mois, vous allez constater la réalisation de travaux sur un terrain d'environ 10 000 m<sup>2</sup> situé sur notre commune de Marat, entre la planche Gaudon et le ruisseau de la Penderie

### Pourquoi ces travaux ?

Ces travaux, qui ont commencé par l'abattage nécessaire de quelques arbres pour préparer la bonne réalisation du chantier, sont menés pour le compte de Sanofi Winthrop Industrie (SWI, ex-Sanofi, ex-Roussel-Uclaf), sous le contrôle des autorités préfectorales (DREAL).

Pour ce chantier, SWI s'est entouré de plusieurs expertises pointues et reconnues dans les domaines de la réhabilitation environnementale et de l'écologie, en mandant la société certifiée Aecom, l'entreprise Valhoriz et le cabinet Ekium pour l'assister dans l'élaboration du projet et la conduite du chantier. Séché Environnement, spécialiste de la dépollution, a été retenu pour mener à bien ces travaux, avec Guintoli et NGE.

Pourquoi ces travaux ? Parce qu'il y a plusieurs dizaines d'années, quand les questions environnementales ne faisaient pas comme aujourd'hui l'objet d'une sensibilisation aussi active ni d'une réglementation aussi développée, Roussel-Uclaf avait été autorisé à stocker sur ce terrain les boues issues de la station d'épuration en provenance du site voisin de Vertolaye (ex-Roussel-Uclaf, aujourd'hui Euroapi, spécialiste des principes actifs pharmaceutiques) ainsi que divers autres déchets. À cette fin, cinq casiers avaient été creusés dans le granite, tapissés d'une fine couche d'argile, remblayés et recouverts de terre végétale.

Par la suite, le site a fait l'objet d'un suivi environnemental dans le cadre d'un arrêté préfectoral, et des restrictions d'usage ont été instaurées pour conserver la mémoire et s'assurer de l'absence de risque.



### Caractérisation complète de la situation et réhabilitation

Depuis 2015, dans le cadre d'une démarche proactive, conformément à la méthodologie nationale de gestion des « sites et sols pollués » devenue réglementation, sous le contrôle des autorités préfectorales, Sanofi a entrepris plusieurs études et investigations environnementales.

Ces études ont permis d'aboutir à une très bonne caractérisation du site et des impacts en présence, afin de bâtir un programme de réhabilitation environnementale du terrain visant à réintégrer pleinement le site dans son environnement naturel. Ce programme a été approuvé par les autorités préfectorales. Elles contrôleront la bonne exécution des travaux et notamment le retrait des boues ainsi que leur traitement dans des filières adaptées. Les travaux devraient aboutir au printemps 2025, avec un terrain rendu à son état naturel.

Ce chantier nécessitera de réaliser des forages pour la création de parois de soutènement, des terrassements pour l'extraction des matériaux, et la circulation des véhicules pour l'amenée et le retrait des matériels et matériaux.

Même si toutes les mesures seront prises pour les minimiser (travaux sous tente, nettoyages des roues des engins...), comme tous travaux, ce chantier est susceptible d'entraîner quelques nuisances : circulation de camions (une quinzaine par jour, dûment bâchés, de préférence hors des moments où cela pourrait gêner la vie locale) pour l'évacuation des boues, et donc bruits, poussières, vibrations, peut-être quelques odeurs lors de l'excavation et du transfert de ces boues d'épuration...

Un suivi environnemental sera mené pendant les travaux et partagé avec les autorités préfectorales (DREAL).



### Rendre le site à son état naturel

Au terme des travaux de retrait des pollutions, un suivi environnemental sera maintenu pendant quelques années afin de confirmer sur le plus long terme l'amélioration induite sur les milieux, avec l'objectif de lever les restrictions de fréquentation qui s'appliquent.

Le site fera également l'objet d'une remise en état finale basée sur un réaménagement paysager harmonieux avec l'ensemencement et/ou la plantation d'espèces végétales adaptées aux conditions de sol et de topographie, faisant la part belle aux essences locales et propres à favoriser le développement pérenne d'une riche biodiversité végétale et animale. À l'issue des travaux, le site sera rendu à son état naturel.

Un réaménagement paysager harmonieux pour favoriser la biodiversité

Contact : [quentin.godement@sanofi.com](mailto:quentin.godement@sanofi.com)

sanofi

EUROAPI

AECOM



Séché

NGE

GUINTOLI